



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 6586

Texte de la question

M Pierre-Remy Houssin attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur le transfert de plus en plus fréquent de tâches administratives aux personnels actifs à statut spécial, en tenue et en civil. En effet, eu égard aux réductions d'effectifs des personnels administratifs et techniques, servant dans la police nationale, plus de 7 800 policiers sont aujourd'hui contraints à occuper des fonctions de standardistes, archivistes, agents d'entretien, etc. Cette dérive est grave d'autant plus que cela diminue le nombre de policiers s'occupant des problèmes de circulation ou de délinquances. Aussi il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour que les policiers soient utilisés exclusivement pour les missions pour lesquelles ils ont été recrutés.

Texte de la réponse

Reponse. - L'activité d'un policier implique par nature l'accomplissement de certaines tâches à caractère administratif ou technique qui, loin de le détourner de sa mission de sécurité, se situent dans son cadre ou s'inscrivent dans son prolongement. L'on ne saurait affirmer que les tâches administratives occupent globalement l'équivalent de quelque 7 800 fonctionnaires actifs dans la police nationale. En outre, pour reprendre l'un des exemples cités par l'honorable parlementaire, la présence d'un policier au standard d'un commissariat n'est pas aberrante au regard des règles relatives à son organisation et à son fonctionnement : eu égard à la connaissance que l'agent peut avoir du terrain, elle peut au contraire mieux correspondre aux intérêts à la fois du service et du public. Quant à la réduction des emplois administratifs dans la police, il importe de rappeler qu'elle a été initiée en 1987 : c'est ainsi qu'au titre de l'exercice 1988, 160 emplois budgétaires ont été supprimés, soit 110 agents de surveillance et 50 commis. En 1989, les suppressions de postes prévues dans la loi de finances ont été contenues dans la limite de 51 : encore ne concernent-elles que des emplois d'agents de surveillance de la police nationale en voie d'extinction et seront-elles sans incidence sur la marche des services. De surcroît, les recrutements de personnels administratifs, qui avaient été suspendus, vont reprendre à hauteur de 166 emplois. De même, les effectifs des laboratoires de la police technique et scientifique vont être renforcés grâce au recrutement de 47 techniciens contractuels.

Données clés

Auteur : [M. Houssin Pierre-Remy](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6586

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 1988, page 3596